



Programme d'Accompagnement

Définir sa politique RSE

avec ONLYLYON TOURISME & CONGRES

1. CONTEXTE

La Métropole de Lyon a édité en 2021 son **schéma de développement du tourisme responsable**, et s'engage pleinement pour la destination et l'ensemble des acteurs du territoire dans une démarche ambitieuse de transformation des pratiques pour un tourisme écologiquement et socialement plus vertueux.

L'Office de Tourisme œuvre également depuis plusieurs années pour un développement d'un tourisme raisonné, respectueux et innovant. Fort du titre en 2019, de 1ère Capitale Européenne de SMART TOURISM, l'Office de Tourisme a amorcé une démarche ambitieuse de transition vers un tourisme plus responsable.

Elle s'est traduite par 2 intentions fortes :

- Engagement de l'association dans une **démarche RSE, Responsabilité Sociétale des Entreprises** avec une labellisation Engagé RSE – AFNOR et une certification de son activité événementielle avec la norme internationale ISO 20121.
- Adoption par le Conseil d'Administration d'une **stratégie pluriannuelle 2021-2025** pour un tourisme plus responsable à Lyon et sa métropole, composée de 12 objectifs stratégiques et 55 actions opérationnelles.

Lyon est également engagé depuis plusieurs années dans le classement international **GDS Index**, qui observe l'avancement des destinations touristiques dans leurs engagements durables, leurs résultats et leurs suivis. Elle a augmenté son score de 3 points en 2022 la positionnant ainsi à la 11^{ème} place mondiale des villes engagées en matière de tourisme durable.

Depuis 2022, l'Office de tourisme a mis en place plusieurs actions majeures pour accompagner les professionnels du tourisme vers un engagement toujours plus fort :

- **Aide à l'ecolabellisation des activités** (hébergements, restaurants, sites culturels, de loisirs, agences réceptives)
- **Sensibilisation et formation des professionnels** aux composantes d'un tourisme plus durable
- **Déploiement des labels inclusifs** : Accueil Vélo et Tourisme & Handicap
- **Communication autour de la destination** engagée pour transitionner vers un tourisme plus respectueux de l'environnement, des habitant(e)s et participant activement à l'économie locale et au plein emploi.

2. OBJECTIFS

Cet appel à candidatures vise à soutenir l'activité de loisirs et culturelle dans la Métropole de Lyon en proposant aux musées, sites de loisirs, un accompagnement vers plus d'éco-responsabilité.

Le programme prévoit pour chaque structure bénéficiaire un **accompagnement sur-mesure** sur les thématiques suivantes :

- Compréhension des enjeux globaux et ceux liés au tourisme
- Diagnostic de l'existant – Impacts positifs et négatifs
- Identifier les enjeux prioritaires de la structure en lien avec ceux des parties prenantes
- Définir un plan d'action dans le cadre d'une politique RSE
- Embarquer les équipes et communiquer

Les thématiques abordées seront :

- L'énergie
- Les transports notamment des visiteurs
- L'économie circulaire
- Les achats responsables
- L'éducation au tourisme durable
- Des offres éthiques et responsables
- Accessibilité, inclusion et diversité
- Sensibilisation, formation des équipes
- Le lien avec l'écosystème, le territoire

Cet accompagnement a pour but d'adapter des pratiques durables aux contraintes du secteur. Il a vocation à s'adapter aux besoins et aux spécificités de chaque structure.

Se déroulant **sur 2 à 3 mois, au travers de 4 sessions collectives et 1 session Bilan en ligne**, cet accompagnement vise à enclencher des changements effectifs dans l'organisation des bénéficiaires.

3. BÉNÉFICIAIRES ÉLIGIBLES

Les candidats au programme d'accompagnement DEFINIR SA POLITIQUE RSE sont des acteurs de l'évènementiel du **tourisme lyonnais, adhérents à ONLYLYON Tourisme et Congrès**, quel que soit leur statut juridique et présents dans la liste suivante :

- **Musées privés**
- **Musées du secteur public**
- **Sites d'activités de loisirs : promenades à bateaux, aquarium, planétarium**

Pour être éligibles, les candidats doivent être **adhérents à ONLYLYON Tourisme et Congrès ou s'engager à adhérer pour 2 années consécutives** (2023 et 2024) et avoir :

- Une activité qui a démarré avant le 1^{er} janvier 2022 ;
- Ne pas être en liquidation judiciaire au 31 décembre 2022.

Le dossier de candidature est à déposer au nom de l'entreprise pour un seul établissement. Une entreprise peut déposer plusieurs dossiers pour plusieurs établissements de manière individuelle.

4. METHODOLOGIE

L'accompagnement est réalisé par Emilie Cassar (WeSoon), plus de 15 ans sur des postes de gestion de projets puis de direction dans des organisations impliquées sur les thématiques de responsabilité et

de durabilité dans le secteur du tourisme, à présent dédiée à faciliter la transition des organisations vers des modèles d'affaires durables et par Florence Béduneau-Chassaing (Ekiliense) qui forte de son expérience à des postes de direction RSE en entreprises et de ses compétences en facilitation et intelligence collective accompagne les organisations vers des modèles à impact positif.

- Pédagogie Tête / Cœur / Corps : L'objectif est d'emmener les participants à un changement intrinsèque qui les guide vers l'envie, la volonté de se mettre en mouvement, en transition.
- Des outils d'intelligence collective pour animer les échanges
- Alternance de partage entre pairs pour bénéficier des apports de chacun et de temps consacré à chaque structure
- Des outils simples et ludiques pour organiser la démarche RSE.
- Des occasions de rencontres inspirantes, des lieux inspirants

Le programme d'accompagnement s'articule autour de 4 modules et d'une session bilan aux dates prédéfinies :

Module 1 : Les grands défis de la transition, quid pour le tourisme, tourisme durable et RSE

- mardi 26 septembre de 9h à 13h

Comprendre pourquoi pour être pérenne il est nécessaire d'opérer une transition. Appréhender les impacts et les vulnérabilités du tourisme. Travail collectif sur le tourisme durable et ce que veut dire mettre en place une stratégie RSE à impact positif.

Module 2 : Diagnostic et Ecosystème – jeudi 19 octobre de 9h à 13h

Diagnostic des activités existantes tant au niveau du modèle économique qu'en fonction des grands enjeux de la RSE. Intégration de chaque structure dans son écosystème en identifiant leurs parties prenantes et leurs propres enjeux.

Module 3 : Enjeux prioritaires et plan d'actions – vendredi 17 novembre de 9h à 13h

Faire émerger les enjeux prioritaires de chaque structure en lien avec ceux de l'écosystème. Afin d'adresser ces enjeux prioritaires, accompagnement dans la construction d'un plan d'actions RSE.

Module 4 : Embarquer les équipes et communiquer – mardi 19 décembre de 9h à 13h

Finaliser les plans d'actions et savoir comment embarquer les équipes dans la stratégie RSE. Valoriser la démarche RSE en communiquant en interne et en externe sur les engagements et les actions mises en place et prévues.

+ BILAN en ligne le jeudi 8 février 2024 de 10h30 à 12h

5. MODALITÉS DE SÉLECTION

Les entreprises répondant aux critères de l'article 2 peuvent répondre à l'appel à candidatures. Le dépôt d'un dossier et sa recevabilité ne valent pas attribution automatique d'un accompagnement.

Sur la base d'un formulaire de candidature accompagné de justificatifs de motivation, les entreprises devront démontrer qu'elles sont dans une démarche de tourisme responsable dans leur façon de travailler et qu'elles visent des objectifs de développement durable.

Sur la base de l'étude des dossiers de candidature, l'Office de Tourisme sélectionnera les bénéficiaires du programme d'accompagnement DEFINIR SA POLITIQUE RSE lors de la réunion du Green Committee de septembre 2023.

6. CRITÈRES DE SÉLECTION

Les candidatures seront classées selon les critères non hiérarchisés suivants :

- La cohérence globale, la qualité et la maturité du projet, par rapport à une démarche de durabilité ;
- Son impact social et environnemental en matière de durabilité, de transition écologique et/ou d'aménagements permettant l'amélioration de l'accessibilité ;
- L'engagement du bénéficiaire dans les actions de tourisme responsable portées par l'Office de Tourisme (participation aux cycles de rencontres de sensibilisation, etc.).

Les bénéficiaires seront sélectionnés dans la limite du nombre de 12 structures pour l'année 2023.

Les bénéficiaires s'engagent à être disponibles et présents aux dates prédéfinies des modules (voir date dans article 4, Méthodologie)

7. PROCÉDURE

Les candidatures seront transmises à ONLYLYON Tourisme et Congrès exclusivement de manière dématérialisée grâce au lien suivant : <https://onlylyontourisme.typeform.com/politiqueuse>

Un extrait KBIS ou tout document justifiant du statut de l'entreprise sera demandé lors du dépôt de candidature.

L'instruction des dossiers sera effectuée par le Green Committee, instance de validation composée de membres du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme, ainsi que de Virginie CARTON, Directrice Générale et de Catherine ROMÉYER, Directrice Tourisme Responsable qui se réunira le 15 septembre 2023. L'accompagnement sera attribué après les délibérations du Green Committee de l'Office de Tourisme au regard des propositions du jury.

Les candidats seront informés des résultats de la délibération **dans les 8 jours suivants la commission du Green Committee.**

8. ENGAGEMENTS DU BÉNÉFICIAIRE

Si l'entreprise est retenue dans le cadre de cet appel à candidatures, elle s'engage à **aller jusqu'au bout du programme d'accompagnement (2 mois)** sous réserve de confirmation de l'agence WeSoonGreen.

Dans le cas contraire, la prise en charge par l'Office de tourisme devra être remboursée à hauteur de 1 000€ par structure.

L'entreprise s'engage également à :

- Signer une convention de partenariat avec ONLYLYON Tourisme reprenant les détails de leur accord,
- Participer aux 4 temps de l'accompagnement + Bilan
- Porter le discours d'une ambition partagée pour un tourisme plus responsable à Lyon et sa métropole,
- Témoigner de son expérience lors d'éventuelles présentations de la démarche organisées par ONLYLYON Tourisme,
- Participer à l'observation touristique Tourisme Responsable d'ONLYLYON Tourisme au travers d'enquêtes ponctuelles.

9. CALENDRIER

Les dossiers peuvent être déposés du 1^{er} juillet 2023 au 14 septembre 2023.

10. MODALITÉS DE CONTRÔLE ET DE SUIVI

Des justificatifs ainsi que des précisions pourront être demandés aux entreprises bénéficiaires afin d'attester du respect des critères mentionnés dans le présent règlement d'intervention.

Dans le cas où l'entreprise bénéficiaire ne pourrait produire ces justificatifs, l'Office de tourisme se réserve le droit de facturer les prestations dans leur totalité à l'entreprise.

11. PROTECTION DES DONNÉES

En communiquant leurs données personnelles dans le cadre de l'appel à candidatures, les candidats acceptent d'être contactés exclusivement dans ce cadre par l'Office de tourisme (invitations à remettre des pièces complémentaires, information sur l'état d'avancement de la procédure, information sur les lauréats retenus, invitation à participer à des événements en qualité de lauréat.).

Les données personnelles ne feront l'objet d'aucune autre utilisation ultérieure.

Les données sont collectées par ONLYLYON TOURISME & CONGRES. Elles seront conservées pour une durée de 5 ans.

Les candidats sont informés qu'ils peuvent exercer leur droit d'accès, de modification, et de suppression auprès de la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi.

Par courrier : ONLYLYON TOURISME & CONGRES place Bellecour, 69002 LYON

Par courriel : cromeyer@lyon-france.com

12. CONTACTS

Pour toute information complémentaire sur l'appel à candidatures, merci de contacter :

Catherine ROMEYER, Directrice Tourisme Responsable
cromeyer@lyon-france.com / 06 30 29 57 47

Emeline DUCAROUGE, Assistante Chargée de mission Tourisme Responsable
durable@lyon-france.com